# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### Article 1 - Préambule

### Article 1.1. Désignation du vendeur

Nom commercial: ALBATROS LOCATION

Raison sociale: EIRL MORGAN LABALME-COMBALUZIER

N° SIRET 797 654 498 00022

Code NAF : Autres activités récréatives et de loisirs (9329Z) Immatriculation au RCS : 797 654 498 R.C.S. Aubenas

N° TVA: FR84797654498

Adresse: 467 Chemin des Blaches, 07460 Berrias-et-Casteljau

Téléphone: 06 01 38 22 60

E-mail: albatros.location.07@gmail.com

Gérant / Représentant Légal : Morgan Labalme-Combaluzier

Ci-après dénommé « le Loueur »

### Article 1.2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location de canoës-kayaks par le Loueur à destination de toute personne ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »), qu'elle soit un consommateur ou un professionnel au sens du Code de la consommation.

# *Article 1.3. Définitions*

<u>Client</u>: personne physique ou morale qui contracte avec Le Loueur dans le cadre des présentes conditions générales de vente. Le Client doit avoir plus de 18 ans et la capacité juridique de contracter.

<u>Group</u>e : ensemble de quinze personnes ou plus, faisant l'objet d'une seule réservation par un représentant.

<u>Participant</u>: toute personne participant à la prestation, même s'il n'a pas directement contracté avec le Loueur.

<u>Prestation</u>: location de canoë-kayak et éventuellement une prestation accessoire de navette aller.

<u>Contrat à distance</u>: tout contrat conclu dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat/devis, à l'exclusion du site Internet.

### Article 2 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations vendues ou offertes à la vente par le Loueur.

Elles s'appliquent pour les ventes réalisées par tous circuits de distribution et de commercialisation.

Toute commande ou achat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Loueur et figurent sur le contrat de réservation/devis signé.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant sa réservation et la conclusion du contrat/devis signé.

# Article 3 – Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat/devis signé, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation lorsqu'il est consommateur.

# Article 4 – Prix

# Article 4.1. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix de la location est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC) par bateau. Il peut être exprimé sous forme de forfait dans le cas des groupes. Il est éventuellement calculé en fonction du nombre de participants.

Le prix comprend les éléments indiqués au devis signé/contrat.

# Article 4.2. Modalités de paiement

Le Client garantit au Loueur qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat/signature du devis. Le Loueur se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Loueur.

Le Client dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes, selon le type de prestation réservée :

- a. par carte bancaire de crédit ou privative (carte bleue, carte Visa, Eurocard/Mastercard),
- b. par chèque bancaire,
- c. par virement (frais de virement à la charge du Client),
- d. par chèques vacances et Ancy Connect,
- e. en espèces

### Article 5 – Matériel mis en location

Le matériel mis en location (ci-après le « Matériel ») comprend ce qui est indiqué dans le descriptif des prestations.

Il comprend, dans tous les cas:

- L'embarcation
- Les pagaies
- Les gilets d'aide à la flottabilité
- Un bidon

# Article 6 - Dépôt de garantie

Le Loueur pourra demander un dépôt de garantie au moment de la réservation, dont le montant est indiqué sur le devis et sur la description des prestations.

Ce dépôt de garantie pourra être conservé en partie ou en totalité en cas de dégradation sur le Matériel lorsque celui-ci était sous la responsabilité du Client (sans préjudice de la possibilité de demander une indemnisation complémentaire, correspondant au montant total de la dégradation effectivement subie).

### Article 7 – Utilisation du Matériel mis en location

La confirmation de location transfère la garde du Matériel loué au Client pendant toute la durée de la location. La location commence au moment de la remise du Matériel par le Loueur et se termine au moment de la restitution du Matériel par le Client au Loueur conformément au contrat.

Le Client s'engage à prendre soin du Matériel loué et à le restituer dans le même état qu'à la remise par le Loueur.

En cas de dégradation du Matériel, le Client s'engage à rembourser la totalité des dommages. Pour information, la base de tarif du Matériel loué est la suivante :

Kayak	Canoë	Canoë Confort	Gilet	Pagaie	Bidon (24L/55L)	VTT	Casque	Paddle (Individuel/Géant)
480€	680€	780 €	45 €	35 €	35€ / 45€	350€	30 €	350€ / 900€
Récupération hors débarcadère								90 €

## Article 8 – Obligations du Client

Le Client s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- à ce que chacun des participants sache nager 25 mètres et soit capable de s'immerger,
- à ce que chaque participant porte obligatoirement un gilet (aide à la flottabilité),
- à ce que chaque participant porte des chaussures fermées pendant toute la période de navigation (pas de bottes ni des chaussures à lacets ainsi que tout cordon sangle dépassant des vêtements peuvent représenter un danger),
- à restituer dans leur état originel au Loueur l'ensemble du Matériel objet de présente prestation,
- à avoir souscrit un contrat de responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la prestation,
- à ne pas avoir de contre-indication physique ou psychique à la pratique de l'activité, notamment ne pas être enceinte,
- à s'interdire de naviguer avec un enfant de moins de 7 ans,
- à ce que chaque participant respecte les consignes de navigation, de sécurité et de bonne conduite,
- à ce que chaque participant ne pénètre pas dans les propriétés privées longeant le parcours dont l'accès n'est pas expressément autorisé,
- à ce que l'ensemble des participants concède une cession de droit à l'image conformément à l'article suivant,
- à ce qu'en général un canoë ne peut transporter que deux personnes. S'il dispose d'une troisième place, celle-ci ne peut être occupée que par un enfant âgé de 7 à 10 ans et de moins de 35 kg,

- à que l'étanchéité des containers mis à disposition n'est pas garantie par le loueur car elle est subordonnée à la fermeture faite par son utilisateur,
- à ce que le loueur n'est pas responsable des véhicules en stationnement ni des objets qui lui sont confiés,
- à ce que chacun des participants n'abandonner pas l'embarcation, gilets et pagaies dans les gorges et les restituer dans leurs états d'origine,
- à ce que chacun des participants paye le matériel perdu, abandonné, ainsi que les frais de recherche,
- à ce que chacun des participants ne laisser aucun détritus dans les gorges, les ramener jusqu'à l'arrivée où on les prendra en charge,
- à ce que chacun des participants ne laisser aucune trace dans la nature et les berges abordées (propriétés privées et réserve naturelle),
- et plus généralement à respecter les consignes de sécurité énoncées à l'article 8, dans la Charte de sécurité (en annexe) et données sur place par le Loueur ou ses équipes.

### Article 9 – Cession de droit

Le Loueur peut être amené à prendre des photographies ou vidéos sur lesquelles le Client peut apparaître.

En acceptant les présentes CGV, le Client autorise sans réserve le Loueur à capter son image et à disposer des photographies et autres images fixes le représentant réalisées lors de l'exécution de la Prestation.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par le Loueur sous toute forme et tout support, dans le monde entier, pendant dix ans et à titre gratuit. Le Loueur s'interdit toutefois de procéder à une commercialisation des photographies et vidéos et à procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Client ou des participants.

### Article 10 - Réservations

Les modalités de réservation sont les suivantes :

• Vente au comptoir :

Le Client se présente sur place et indique au Loueur les prestations qu'il souhaite acheter. Il prend connaissance et accepte les présentes CGV, affichées sur place, puis procède au paiement.

• Vente à distance :

Le Client peut réserver à distance, par email ou par téléphone.

Le Client indique au Loueur la ou les prestation(s) choisie(s) et le Loueur enregistre la réservation dans l'agenda de réservation. Le jour de la prestation, sur place, le Client accepte les présentes CGV, affichées sur place.

En cas de réservation (par tout canal) par un Groupe sans prestations d'encadrement, le nombre définitif de participant devra être communiqué au Loueur au plus tard 2 jours avant le début de la Prestation (ci-après dénommé « Confirmation du nombre de participants »).

En cas de réservation (par tout canal) par un Groupe pour des prestations encadrées par un guide, le nombre définitif de participant devra être communiqué au Loueur au plus tard 5 jours avant.

### Article 11 – Absence de droit de rétractation

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

Le Loueur se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation, le Client ne disposera d'aucun droit de rétractation.

### Article 12 – Sécurité

Le Client accepte et s'engage à respecter, pour lui et l'ensemble des participants pour lesquels il réserve, la Charte de sécurité (en annexe).

Les mineurs de moins de 18 ans non-accompagnés par un adulte (responsable légal) ne peuvent pas louer de Matériel. Ils restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux qui attestent de leur aptitude à savoir nager au moins 25 mètres, à pouvoir s'immerger.

La pratique du canoë est ouverte à tous à partir de 7 ans, à condition que l'enfant sache nager, s'immerger et soit à l'aise dans l'eau.

Le Loueur ne peut vérifier le niveau de pratique sportive des participants, ni leur condition physique ou médicale. Le Client s'engage à ce que l'ensemble des participants soit en capacité de pratiquer la prestation.

Les participants s'engagent à ne pas faire l'objet d'une contre-indication médicale à la pratique de la prestation. Les Prestations sont déconseillées aux femmes enceintes.

ATTENTION : Si un participant ne fait pas l'objet d'une contre-indication médicale mais est dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (asthme, diabète, etc.) ou encore que son état de santé nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, etc.), il doit impérativement prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales et consulter son médecin pour avis.

Le Client ayant effectué la réservation sera seul responsable, et s'engage à ce que les participants constituant l'équipage aient les prérequis physiques et psychiques nécessaires à la pratique de l'activité canoë-kayak.

Le Client et les participants s'engagent à se conformer aux consignes de sécurité et de navigation qui leur seront données par l'équipe du Loueur lors du briefing de sécurité avant le début de la prestation.

Le Client et les participants s'engagent également à ne pas pratiquer les prestations sous l'emprise de l'alcool ou de drogue ou de toute autre substance pouvant altérer leur discernement.

Le Loueur se réserve le droit de refuser toute personne qui ne se conformerait pas aux consignes et qui pourrait mettre en péril sa sécurité ou celle des autres. Ce refus ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du Loueur.

Le Loueur se réserve également le droit d'exclure en cours de prestation un participant dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité ou la tranquillité d'autres participants. Dans ce cas, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

### Article 13 – Responsabilité

Le Loueur est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les prestations vendues.

Chaque participant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile (et de préférence une individuelle accident) auprès de l'assurance de son choix pour la pratique des sports d'eau vive.

Dans le cas d'une location non encadrée par un moniteur, le Client s'engage à ce que tous les participants aient les connaissances et les compétences techniques suffisantes pour pratiquer cette activité sportive. Le Client et les participants pratiquent dans ce cas sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls, le Loueur n'étant pas responsable.

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique du milieu aquatique, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (notamment rivières, fleuves, lacs et mers). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité, suivre les conseils donnés par le Loueur et les professionnels.

Le Loueur n'est pas responsable de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos...) que les participants pourraient emmener avec eux durant la prestation et pouvant subvenir au cours de ladite prestation.

Les téléphones portables, appareils photos ainsi que tout le matériel ou objet craignant l'eau doivent être protégés par une housse étanche adéquate apportée par le participant. Le Loueur ne garantit pas l'étanchéité des bidons et ne pourra être tenu responsable si le contenu du bidon doit prendre l'eau et être abîmé.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à la détérioration ou un remboursement total du matériel.

### Article 14 - Modification du contrat

Toute prestation abrégée ou non consommée du fait du Client, ou commencée en retard du fait du Client ne donnera droit à aucun remboursement.

Le Loueur s'engage vis-à-vis du Client uniquement sur les prestations vendues.

Toute modification doit être acceptée par écrit et expressément par le Loueur. La modification peut faire l'objet d'une tarification supplémentaire, qui sera annoncée au Client avant d'y procéder.

En cas de réservation par un Groupe, si ce dernier se présente en nombre inférieur à l'effectif prévu lors de la Confirmation du nombre de participants, la totalité du tarif du groupe initialement prévu restera applicable (100%). Dans le cas où le Groupe se présenterait en nombre supérieur, le Loueur est en droit de refuser les participants non prévus. Si les clients refusent de réduire la taille de leur groupe à la taille convenue lors de la Confirmation du nombre de participants, le Loueur pourra refuser d'exécuter la prestation et le contrat sera rompu aux torts exclusifs du Client, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué, et la totalité du prix de la prestation sera due.

# Article 15 – Résiliation du contrat

### Article 15.1. Résiliation du contrat par le Client

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer le Loueur par courriel ou par téléphone.

Le Loueur demandera en ce cas au Client de payer des frais de résiliation et pourra les retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés.

Dans le cas d'une réservation Groupe, l'annulation par un ou plusieurs membres ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement une fois la Confirmation du nombre de participants actée.

Lorsque l'annulation du Client résulte d'un cas de force majeure, les frais de résiliation ne seront toutefois pas dus.

La date d'annulation est la date de réception par le Loueur de la demande du Client.

### Article 15.2. Résiliation du contrat par le Loueur

Le Loueur a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Un report ou avoir sera proposé au Client. En cas de refus, le Client sera remboursé.

Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation complémentaire lorsque l'annulation résulte d'une impossibilité de mener à bien la prestation dans des conditions optimales de sécurité (circonstances météorologiques défavorables par exemple) ou en cas de survenance d'un cas de force majeure.

# Article 16 – Protection des données à caractère personnel

### *Article 16.1. Données collectées*

Dans le cadre de son activité de location de canoës kayaks, Le Loueur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

A ce titre, Le Loueur collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

# Article 16.2. But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité du Loueur.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Loueur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du Client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations
- Formalisation de la relation contractuelle

- Réalisation des prestations réservées auprès de Le Loueur
- Gestion des contrats et réservation (notamment répartition des canoës, gestion des déplacements)
- Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés
- Comptabilité notamment gestion des comptes Clients et suivi de la relation Client
- Traitement des opérations relatives à la gestion Clients
- Communications commerciales et prospection, animation.

### Article 16.3. Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein du Loueur sont les suivantes : les salariés du Loueur et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par le Client, et le cas échéant, les prestataires sous-traitants du Loueur participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amené à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitant, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

### Article 16.4. Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans.

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec Le Loueur sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de leur collecte

Les données à caractère personnel nécessaires à l'expédition de la newsletter sont conservées tout le temps où le Client ne se désinscrit pas, lorsqu'une newsletter est proposée.

Le Loueur met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et Le Loueur ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

Le Loueur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Nom donné, accessible à l'adresse suivante : adresse et sur demande auprès de Le Loueur.

### Article 16.5. Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au responsable de traitement des données, au nom et courriel du responsable de traitement en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

Le Loueur a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) : Morgan Labalme-Combaluzier. À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (https://www.cnil/fr).

### Article 16.6. Modification de la clause

Le Loueur se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, Le Loueur s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

# Article 16.7. Opposition au démarchage téléphonique

Vous avez la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet suivant : <a href="http://www.bloctel.gouv.fr/">http://www.bloctel.gouv.fr/</a>.

# Article 16.8. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site de <u>www.albatros-location.fr</u> sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive d'Albatros Location.

Personne n'est autorisée à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès d'Albatros Location.

### **Article 17 – Assurances**

Le Loueur dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité.

Le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer.

# Article 18 – Règlement des litiges

### *Article 18.1. Loi applicable*

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. L'application du droit français ne saurait toutefois priver le Client consommateur des dispositions impératives de son pays de résidence. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

### Article 18.2. Médiation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, le Loueur a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <a href="http://cnpm-mediation-consommation.eu">http://cnpm-mediation-consommation.eu</a> ou par voie postale en écrivant à :

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION 27, avenue de la Libération, 42400 SAINT-CHAMOND

## Article 18.3. Vente en ligne

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le Client, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant : https://webgate.ec.europa.eu

# Article 18.4. Preuve

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information du Loueur ont force probante quant aux commandes, demandes, et tout autre élément relatif à l'utilisation du Site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.